

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2021

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, LETOFFE, TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, Mmes MONFORT, VANDENBROM, FRETE, PIHAN GAUMET, VANPEVENAGE, MM. PIAR, DROUET, JOLY, RICARD, BONNETON, LEFEVRE, POTET, BOURDON, DAMIEN, SERVAIS, CUELLE, Mmes FONTAINE, DAUMAS, BALITOUT, BACONNAIS .

ETAIENT REPRESENTES : Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Madame MONFORT, Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur DAMIEN, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Madame FONTAINE.

ABSENTS : Messieurs DERE, IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. RICARD Jean Marie.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 18 Novembre 2021.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Convention de moyens et d'objectifs avec le Pays Sources et Vallées 2022

Monsieur le Président explique qu'en 2022, le Pays Sources & Vallées poursuivra son travail, notamment pour :

- Le développement des circuits alimentaires de proximité,
- Des actions en faveur de la politique de l'eau,
- La mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial,
- Des actions en faveur des commerces de proximité.

La participation sollicitée par le Pays Sources & Vallées pour l'année 2022 s'élèvera à 94 532.97 euros contre 80 101.74 € en 2021.

Cette augmentation s'explique par la mise en place d'un fond de roulement dont le Pays a besoin chaque année compte tenu des décalages importants entre la mise en place des actions et le versement du solde des subventions sollicitées.

Par rapport au document remis avec la note de présentation, une petite correction a été apportée au projet de convention. Les pourcentages des acomptes ont été modifiés comme suit : 40% et 10%.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2022 avec le Pays.

1.2 Bilan du Contrat de Transition écologique (CTE) et Territoires d'industrie (TI)

Monsieur le Président explique qu'entre mai et décembre 2019, la CC2V s'était engagée aux côtés de l'Association du Pays Compiégnois (APC) dans deux dispositifs : le label Territoires d'industrie et un Contrat de Transition écologique.

En 2021, la contribution de la CC2V s'est élevée à :

- 7 109.80 € pour l'animation et la rédaction du CTE
- 6 234.72 € pour la prise en charge du poste de coordonnateur du CTE et TI

Le bilan de ces deux dispositifs est plus que mitigé pour la CC2V. Le dernier exemple en date est celui du projet d'aménagement d'un accès et parking poids lourds de l'usine Saint Gobain. L'animateur du TI avait été invité à trouver des solutions mais aucune n'a abouti. C'est la CC2V qui a mis en relation l'entreprise avec l'ADEME pour envisager des pistes.

L'ARC envisage aujourd'hui de recruter un (e) chargé(e) de mission environnement dont les missions sont déjà traitées, soit à l'échelle de la CC2V, soit du Pays Sources & Vallées.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé de ne plus participer au financement de ces dispositifs. La CC2V restera toutefois dans le label et le CTE.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne plus financer le poste de chargé de mission de l'APC.

② Finances

2.1 Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Monsieur le Président explique que la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du Budget (DOB) a été rendue obligatoire pour les EPCI par la loi du 6 février 1992.

L'objectif du DOB est de donner des pistes et proposer un programme pluriannuel d'investissement à horizon 2027.

Monsieur DE SMET explique que le DOB intègre les grands projets d'investissements envisagés lors du précédent mandat (création d'une piscine intercommunale.... .

Par rapport au DOB 2021, il a été ajouté les travaux d'aménagement liés au Canal Seine Nord Europe et le montant du réaménagement de la cité des bateliers a été revu à la baisse (de 5 millions à 3 millions d'euros).

Concernant le parc d'activités des Deux Vallées les travaux ont été étalés sur trois ans au lieu de deux.

Il rappelle que la CC2V devrait, durant deux années, avoir une épargne de gestion négative. En effet, le financement de la zone d'activités doit réglementairement passer par le budget de fonctionnement, ce qui entraîne une épargne négative. Les finances restent saines et le fonds de roulement « confortable ».

Au plan national deux nouveautés notables dans le PLF 2022 :

- Apparition du plan « compétences » pour un soutien à l'emploi des secteurs en tension,
- Lancement du plan d'investissement « France 2030 » : faire émerger les futurs champions technologiques et accompagner la transition des secteurs d'excellence française : énergie, automobile, aéronautique ou encore espace.

Concernant les dotations de fonctionnement, le PLF prévoit une certaine stabilité. Or, dans un contexte de redéploiement au sein de la DGF prévoyant une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), une baisse du montant de la DGF pour les collectivités ne bénéficiant pas de la DSU et de la DSR pourrait être envisagée.

Par ailleurs, il est à noter que les récentes réformes, notamment en matière de Taxe d'habitation, ont eu pour conséquence une dépendance des ressources fiscales de la CC2V aux allocations compensatrices versées par l'Etat.

D'autre part, si le PLF 2022 prend en compte un taux d'inflation estimé à 1.4 % en 2022, le contexte actuel de tension sur les prix des derniers mois laisse supposer que celui-ci sera vraisemblablement plus élevé.

Monsieur DAMIEN pense qu'il est important d'avancer rapidement sur le projet de la ZAC. La pépinière ne peut pas accueillir très longtemps les artisans et ces derniers quittent le territoire après.

Monsieur DAMIEN a lu dans le Courrier Picard que l'usine Saint Gobain souhaitait installer une base logistique sur le Compiègnais.

Monsieur le Président va se renseigner.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité du Débat d'Orientation Budgétaire.

③ Ressources humaines

3.1 Modification du tableau des emplois

Monsieur le Président explique, que suite au mouvement de personnel, il convient d'actualiser le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

| Agents en CDI | | EFFECTIF BUDGETAIRE | EFFECTIF POURVU |
|---------------------------------|---|----------------------------|------------------------|
| Chargé de mission Communication | A | 1 | 0 |
| Responsable juridique | A | 1 | 0 |
| Chargé de mission Environnement | A | 1 | 1 |
| Directeur EPCI | A | 1 | 1 |

| Agents mutualisés | | | |
|---|---|-----|---|
| Rédacteur principal 2 ^{ème} classe | B | 50% | 1 |
| Assistant de conversation du patrimoine Principal 2 ^{ème} classe | B | 60% | 1 |
| Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | B | 10% | 1 |

| GRADES OU EMPLOIS | CAT | EFFECTIF BUDGETAIRE | EFFECTIF POURVU |
|---|------------|----------------------------|------------------------|
| Directeur Général | A | 1 | 0 |
| Attaché Principal | A | 1 | 0 |
| Attaché territorial | A | 2 | 2 |
| Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe | B | 2 | 1 |
| Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe | B | 1 | 1 |
| Rédacteur territorial | B | 4 | 3 |
| Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} | C | 2 | 2 |
| Adjoint Administratif territorial | C | 7 | 6 |
| Ingénieur Principal | A | 1 | 1 |
| Ingénieur Territorial | A | 1 | 1 |
| Technicien | B | 2 | 2 |
| Agent de maîtrise | C | 1 | 1 |
| Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe | C | 2 | 1 |
| Adjoint technique territorial | C | 7 | 6 |
| Educateur de jeunes enfants | A | 2 | 1 |
| Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 0 |
| Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe | C | 3 | 2 |
| Adjoint du patrimoine territorial | C | 4 | 3 |
| Animateur Principal de 1 ^{ère} classe | B | 1 | 1 |
| Animateur Principal de 2 ^{ème} classe | B | 1 | 1 |
| Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 |

Monsieur DE SMET explique que Monsieur BOYER, responsable des services techniques, a changé de grade suite à l'obtention du concours. Madame PONGE a également réussi le concours de technicien.

La différence entre les effectifs budgétaires et les effectif pourvus englobe les mises en disponibilité (l'agent ne fait pas partie des effectifs mais s'il devait/souhaitait revenir le poste doit donc rester ouvert), les mises à disposition, les prévisions aux concours des agents.

Monsieur BONNARD pense savoir qu'il y a eu également des départs.

En effet, Madame ROCHER, juriste, a souhaité quitter la collectivité et Madame LEFEBVRE a démissionné de son poste d'agent d'accueil. Les décisions sont propres aux agents.

Monsieur BONNARD demande quel est le rôle de Jacques DESMOULIN au sein de la collectivité.

Le Président précise que Monsieur DESMOULIN accompagne la Direction générale notamment sur des dossiers tel que le Canal Seine Nord ou encore les gens du voyage. Il fait un travail important par exemple sur la veille législative et ses connaissances sont utiles.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier le tableau du personnel comme évoqué ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022.

II Aménagement du territoire

1.1 Choix du Maître d'œuvre pour le projet de construction de la piscine intercommunale

Monsieur PASTOT rappelle que depuis mars 2021, la CC2V a lancé un concours pour choisir le maître d'œuvre du projet de la piscine intercommunale.

La procédure s'est déroulée en trois étapes :

- **La phase candidature (avril 2021)** : 33 plis ont été reçus dans les délais. Le jury a retenu 3 candidatures de cabinets d'architectes spécialisés pour présenter une offre : PO&PO, Z Architecture et TNA.
- **La phase offre (septembre 2021)** : Les candidats retenus devaient remettre leur offre composée d'une Esquisse+ pour le 02/09/2021 au plus tard. Les trois candidats ont remis leur offre dans les délais. Le jury de concours s'est réuni le 14/10/2021. Au vu des votes, le jury a désigné deux lauréats : Z Architecture et TNA pour la simplicité et la compacité du bâtiment facilitant la maintenance et l'entretien futurs.
- **La phase négociation (novembre 2021)** : nous avons demandé aux deux lauréats de remettre leur offre et les candidats ont été auditionnés le 29/11/2021.

Au vu des offres des lauréats et des auditions, il est proposé au Conseil Communautaire de désigner le lauréat retenu et de choisir, soit l'offre de base (bassin sportif de 4 couloirs), soit la variante (bassin sportif de 5 couloirs).

Monsieur le Président attire l'attention des élus sur l'intérêt de choisir 5 couloirs pour les compétitions ou pour le club de natation. La CC2V devra gérer la demande grandissante des créneaux horaires des associations, des moyens humains... Il faut aussi laisser de la place au tout public. La priorité de la piscine doit rester d'apprendre à nager à la population.

Monsieur DE SMET propose une projection concernant l'offre des deux candidats.

Rappel du projet ; budget 6 770 000 et possibilité d'une variante 5 couloirs

1/ Bâtiment :

- Espace accueil
- Pôle administratif
- Pôle vestiaire / sanitaires – douches
- Halle bassin :
- ↳ Bassin sportif 4 couloirs + annexe de 60m² d'une profondeur de 3,50m
- ↳ Bassin apprentissage de 125 m²
- ↳ Lagune de jeux pour enfants de 80 m²
- ↳ Locaux infirmerie, MNS, rangement
- Salle d'activités sèches (fitness...)

2/ Espaces extérieurs :

- Solarium minéral et végétal
- Parvis d'entrée
- Parking vélo
- Stationnement VL et motos
- Aire de dépose pour les bus
- Cour de service (accès technique)

Offre 1 : Z Architecture : 6 732 000 € HT / Variante : 6 932 000 € HT
(respecte l'enveloppe budgétaire)



Offre 2 : TNA : 6 984 543 € HT / Variante : 7 249 503 € HT (hors enveloppe)



| | Z ARCHITECTURE | TNA |
|--|---|--|
| Rémunération MOE Coût/Taux | 855 780 € HT 12,64% | 830 814 € HT 12,27% |
| Délais Etude + PC Consultation des entreprises Travaux Délai global Livraison | 10 mois 4 mois 17 mois 39,5 mois Août 2024 | 10 mois 3,5 mois 18 mois 45 mois Novembre 2024 (Février 2025 au plus tard) |
| Solution production chaleur proposée | Géothermie, à affiner en phase études | Gaz Des solutions alternatives seront étudiées en phase études |

Une discussion débute entre les élus sur le choix du maître d'œuvre. Il est évoqué, la possibilité d'enlever les éléments « décoratifs » en verre présents sur l'arrière du bâtiment de l'une des propositions. Monsieur PASTOT indique que l'économie réalisée pourrait servir à créer le 5^{ème} couloir.

Monsieur SERVAIS aimerait un 5^{ème} couloir mais ne veut pas que le choix porte à conséquence.

Monsieur DROUET aimerait un espace pour les « non nageurs » (parents, accompagnants) ce qui permettrait de prolonger leur venue sur la journée.

Monsieur DE SMET précise que les élus doivent, ce soir, choisir le maître d'œuvre et que le projet pourra ensuite être affiné sur certains aspects.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

ATTRIBUE à la majorité, avec une abstention, le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'un centre aquatique intercommunal au lauréat Z ARCHITECTURE.

DECIDE à l'unanimité de retenir l'offre avec variante, soit 5 couloirs.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'un centre aquatique avec le lauréat Z ARCHITECTURE et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché.

III Petite enfance / jeunesse

1.1 Renonciation au groupement d'achats concernant la livraison des repas en liaison froide

Madame VANPEVENAGE rappelle qu'en 2019, un marché groupé pour la fourniture de repas livrés pour les cantines des périscolaire et des centres de loisirs a été mis en place pour les communes de Thourotte, Machemont, Le Plessis Brion, Chiry-Ourscamp ainsi que le SIRS d'Antheuil Portes et pour la CC2V.

Il a débuté en janvier 2020 avec la société Dupont restauration. Malheureusement, dans les semaines et les mois qui ont suivi, la majorité des membres du groupement ont

remonté différents problèmes (manque de professionnalisme en matière de facturation, de qualité et des gros écarts de livraison).

Une réunion a été organisée en novembre avec les membres du groupement et il a été décidé de ne pas reconduire le marché pour l'année 2022.

Dès 2022, chaque membre du groupement pourra choisir librement son prestataire pour la livraison des repas dans les cantines.

Il est demandé au Président de la CC2V en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes de dénoncer le marché.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renoncer au groupement d'achat.

IV Environnement

1.1 Modalités tarifaires de la redevance spéciale des déchets en 2022

Monsieur TASSIN rappelle que la redevance spéciale pour les administrations et les professionnels qui utilisent notre service de collecte des déchets a été instaurée en juillet 2005.

Le montant de la redevance s'établit en prenant en compte :

- le volume des bacs d'ordures ménagères résiduelles (*couvercle gris*) ;
- le nombre de semaines de collectes annuelles et la fréquence des collectes hebdomadaires (*1 ou 2 passages*) de ces conteneurs ;
- le tarif de la redevance pour la gestion des OMR (*il était de 17€/m3 en 2021*) ;
- les volumes exonérés (*exonération « forfaitaire » et exonération « foyer » si les bacs sont partagés avec un ou plusieurs foyers*).

Sachant que le tarif réel de la gestion des OMR est d'environ 19€/m3 et que l'objectif est de faire tendre progressivement le tarif de la redevance spéciale vers ce tarif :

Il est donc proposé au conseil communautaire de revaloriser le tarif de la redevance spéciale pour l'année 2022 à 18€/m3 ainsi que de maintenir l'exonération forfaitaire de 500L/semaine sur le volume des bacs d'OMR.

Il est à noter que cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission.

Monsieur SERVAIS garde la position qu'il a prise lors de la commission. Il aurait aimé que le tarif passe directement à 19€/m3 car il y a déjà une exonération de 500L/semaine.

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité avec une abstention, de revaloriser le tarif de la redevance spéciale pour l'année 2022 à 18€/m3 ainsi que de maintenir l'exonération forfaitaire de 500L/semaine sur le volume des bacs d'OMR.

1.2 Mise à jour du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Monsieur TASSIN explique que l'élément mis à jour au règlement est l'intégration des mentions d'information obligatoire concernant le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles des usagers.

Il est proposé aux conseillers communautaires d'accepter cette mise à jour du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la mise à jour du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

1.3 Bilan 2021 de la collecte en porte à porte sur rendez-vous des encombrants

Monsieur TASSIN explique qu'en 2020, le Conseil communautaire avait adopté la mise en place d'un nouveau dispositif de collecte des encombrants sur rendez-vous.

Le bilan 2021 (au 24/11/21) est le suivant :

- ✓ 687 interventions
- ✓ 15 foyers en moyenne sollicitent ce dispositif chaque semaine
- ✓ 25% des demandes proviennent de l'habitat collectif
- ✓ un délai d'attente de moins de 10 jours en général

Il rappelle qu'un habitant peut déposer le mobilier, les gros déchets électriques et électroniques et certains gros objets de la maison qui ne rentrent pas dans une voiture dans la limite de 2m³ par rendez-vous et 100Kg max par objet.

La CC2V a pu ainsi garantir un service de collecte gratuit d'encombrants à domicile dans de bonnes conditions de sécurité à coût maîtrisé pour la collectivité.

Il est à noter qu'en plus, l'ensemble de ces déchets est déposé en déchetteries dans les filières de valorisation les plus adaptées. Il y a peu de réclamations et de débordements car les consignes sont bien expliquées lors de la prise de rendez-vous.

Selon le prestataire les usagers sont, pour la plupart, satisfaits du service proposé. Et, dans le tableau que vous avez reçu, vous avez pu constater que l'ensemble des communes ont été concernées par le dispositif.

Monsieur RICARD constate que l'habitat collectif reste un problème. Les locataires déposent leurs encombrants dans les locaux poubelles lors de leur départ.

Monsieur DROUET demande s'il a été constaté plus de dépôts en déchetterie par les particuliers.

Monsieur DE SMET précise que le bilan annuel n'est pas encore réalisé mais cela semblerait logique d'autant qu'il n'a pas été constaté de dépôts sauvages. Ce bilan sera effectué début 2022.

Monsieur le Président explique que, désormais, se sont les entreprises qui viennent déverser leurs détritiques dans la nature. Il est compliqué de les prendre en flagrant délit.

Monsieur TASSIN précise que la déchetterie de l'ARC ferme l'accès aux professionnels le vendredi soir.

1.4 Bilan 2021 du service de dératisation en régie

Monsieur TASSIN rappelle que depuis janvier 2021, les prestations de dératisation sur le domaine public ont été **internalisées**.

Le bilan 2021 (au 24/11/21) est le suivant :

- ✓ **106 sites communaux** sous surveillance
- ✓ **285 postes non toxiques installés**
- ✓ **70% des postes sont consommés** après chaque campagne de vérification
- ✓ **49 interventions ponctuelles sur les réseaux d'assainissement et fossés**

Les usagers et les référents communaux sont satisfaits du dispositif car efficace et réactif.

Les interventions s'effectuent uniquement sur le domaine public et qu'il faut l'indiquer, si besoin, aux habitants.

Le traitement curatif à partir d'appâts toxiques n'est autorisé qu'en cas d'infestation avérée. La pose de produits toxiques est alors vérifiée toutes les semaines et elle est limitée dans le temps.

Les interventions ponctuelles sur les réseaux d'assainissement et les fossés sont réalisées à la demande toute l'année à la suite d'un diagnostic réalisé par nos techniciens.

Enfin, Monsieur TASSIN indique que toutes les communes ont bénéficié du dispositif et que les documents de suivi sont centralisés en mairie pour assurer la traçabilité des interventions.

Monsieur le Président attire l'attention sur le fait que ces produits sont très toxiques. Ce sont des produits foudroyants. Il ne faut pas que des enfants jouent avec.

Pour information, les rats devraient être incinérés.

IV Questions diverses

Ramassage des déchets

Monsieur SERVAIS propose, en fonction des saisons ou de la météo, de ramasser plus tardivement les déchets verts ou effectuer un ramassage toutes les trois semaines.

Monsieur DE SMET explique que l'objectif est d'inciter les habitants à se rendre à la déchetterie car le coût à la tonne des déchets verts est très important en porte à porte.

Projet territoire

Monsieur DE SMET devait réunir les élus avant la fin de l'année pour une dernière séance de travail sur le projet territoire mais les contraintes d'agenda conduisent à

programmer un atelier de restitution fin janvier début février. 26 élus ont répondu au questionnaire.

Vœux

Les vœux 2022 de la CC2V sont malheureusement annulés en raison de la pandémie.

Livre du soldat Maréchal

Le livre retrace la vie d'un soldat aux carrières de Montigny.

Le livre est à disposition pour ceux qui le souhaite à la fin du conseil.

Pour répondre à Madame GRANDJEAN une distribution dans les écoles a eu lieu mais toutes n'ont pas répondu. Une relance sera faite en début d'année.

Séance levée à 20h00.